

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte-Rendu

Le mardi 15 février 2022,

A 12 heures 00, Espace Bocapole

Le quinze février deux mille vingt-deux, 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni sur le site de Espace Bocapôle, sous la présidence de Marie JARRY, Présidente.

Membres : 15 – Quorum : 8

Étaient présents (12) : Cécile VRIGNAUD, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Emmanuelle MENARD, Joëlle NAUD, Dominique PAQUEREAU, Claire PAULIC, Michel PITORIN, Jack RAMBAULT, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN

Pouvoir (1) : Benoit SIMONNEAU à Marie JARRY

Excusés (3) : André GUILLERMIC, Benoit SIMONNEAU, Dominique TRICOT

Date de convocation : 09-02-2022

Secrétaire de Séance : Claire PAULIC

ASSEMBLEES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Voir PV du Conseil d'Administration du 21 décembre 2021

DELIBERATIONS

RESSOURCES HUMAINES

Adhésion à la mission optionnelle « traitement des dossiers retraite CNRACL » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres pour la période du 01/02/2022 au 31/01/2025

Délibération : DEL-RB-2022-001

Annexe : Convention d'adhésion CDG79

Le Conseil d'Administration de la Régie de BOCAPOLE,

Invité à :

- adopter la convention avec le Centre de gestion 79 afin d'avoir recours à la mission optionnelle relative au traitement des dossiers retraite CNRACL pour la période du 1er mars 2022 au 28 février 2025 ;
- imputer les dépenses et recettes sur le budget concerné.

Après en avoir délibéré,

**ADOpte à l'unanimité cette délibération,
AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Tableau des effectifs, modification année 2022 n°1 : suppression d'un poste

Délibération : DEL-RB-2022-002

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 12 octobre 2021 ;

Considérant l'avis du Comité technique en date du 15 décembre 2021 ;

Le Conseil d'Administration de la Régie de BOCAPOLE,

Invité à :

- **supprimer au tableau des effectifs le poste d'Adjoint technique listé ci-dessus ;**
- **prendre en compte cette modification au tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2022 ;**
- **imputer les dépenses/recettes sur les budgets concernés.**

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette délibération,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

FINANCES

Vote du Budget Primitif

Délibération : DEL-RB-2022-003

Vu les articles L 1612-1 à L 1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des Budgets ;

Le Conseil d'Administration de la Régie de BOCAPOLE,

Invité à :

- **valider la reprise des résultats anticipés de l'exercice 2021 ;**
- **adopter le budget primitif 2022 présenté ci-dessus ;**
- **voter le budget par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.**

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette délibération,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La séance est levée à 13h15.